

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 mars 2018**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Ludovic LANDRÉ, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle EYCHENNE, M. Bernard GERVAIS, M. Franck CHAUVE, Mme Christelle MURON.

ABSENT : M. Lucien ESTINES.

Secrétaire de séance :

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

. **AUTORISE** M. le Maire à rencontrer Loire Forez Agglomération pour lancer la procédure de modification du PLU pour l'aménagement du Lotissement la Provende TR. 2 et la création de 6 lots : passage en zone AUa des parcelles D 1282, 1283 et 982 actuellement classées en zone AU.

. **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 02/09/2008 pour renouveler le classement en « Commune Touristique » de la commune de NOIRETABLE à échéance au 8/04/2018.

. **ACCEPTE** d'inscrire au BP 2018 la somme de 803.82 € TTC, en investissement (article 2112) correspondant à l'achat d'un tube annelé nécessaire à la réfection du chemin rural de la Planche à la Roche.

. **DECIDE** de faire appel au service « système d'information géographique » de Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition pour un accompagnement dans la démarche d'adressage ; **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** le Maire à signer cette dernière ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

. **APPROUVE** la cession d'une partie du chemin rural à la Post de 85 m<sup>2</sup> à M. CORDOVA Benedetto ;

. **APPROUVE** la cession d'une partie du chemin rural à la Post de 93 m<sup>2</sup> à M. ARTHAUD Gérard ;

. **APPROUVE** la recette de 536 € provenant des assurances AREAS MALLET ;

. **APPROUVE** la cession à M. PEREZ, des deux parcelles D 429 et 442 pour la somme de 500 € dans le cadre des biens sans maître à la Planche ;

. **EST INFORMEE** des recettes du casino de Janvier 2018, de la réunion de la commission des finances le 26/03/2018, d'une rencontre avec M. Alain Berthéas à Loire Forez le 27/03/2018 et de la prochaine réunion du Conseil municipal le 12/04/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.